



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 9 juin 2022 — N° 69**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le parcours de M. Luka Bordeleau, finissant en musique au cégep de Drummondville.

---

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe des Griffons du cégep de l'Outaouais, champions provinciaux en hockey masculin.

---

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter Mme Eugénie Lacasse, nommée ambassadrice du français pour l'avenir dans le cadre du Forum national des jeunes ambassadeurs.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le 350<sup>e</sup> anniversaire de L'Île-Perrot.

---

**9 juin 2022**

---

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner le 65<sup>e</sup> anniversaire de la Classique internationale de la Lièvre.

---

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le début de la saison touristique estivale dans la région de Sorel-Tracy.

---

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Rouyn-Noranda–Témiscamingue pour leur confiance envers leur députée.

---

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de féliciter les participants et les lauréats du Défi OSEntreprendre.

---

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

---

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 04.

---

**9 juin 2022**

---

Moment de recueillement

**Dépôts de documents**

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2021-2022 d'Investissement Québec.

(Dépôt n° 669-20220609)

\_\_\_\_\_

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport 2020-2021 de l'Administration régionale Baie-James;

(Dépôt n° 670-20220609)

Les états financiers de l'Administration régionale Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022;

(Dépôt n° 671-20220609)

Le rapport annuel 2019 de l'Administration régionale Kativik;

(Dépôt n° 672-20220609)

Les états financiers de l'Administration régionale Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;

(Dépôt n° 673-20220609)

Le rapport annuel 2020-2021 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie;

(Dépôt n° 674-20220609)

Le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état des engagements du Fonds de Développement Régional et sur l'état des liquidités du Fonds de Développement Régional du Gouvernement de la Nation Crie, au 31 mars 2021.

(Dépôt n° 675-20220609)

**9 juin 2022**

---

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de la Société des établissements de plein air du Québec.

(Dépôt n° 676-20220609)

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 99 concernant l'impact de la hausse des prix du carburant sur les camionneurs artisans, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 mai 2022 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 677-20220609)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 3, 7 et 8 juin 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 678-20220609)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, l'expiration du délai de transmission des amendements au projet de loi n° 37 est devancée à 13 heures.

9 juin 2022

---

### Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 153 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande de fermeture du site d'enfouissement de Drummondville.  
(Dépôt n° 679-20220609)

---

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 356 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un ministère indépendant de la faune.  
(Dépôt n° 680-20220609)

---

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 34 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision de la date limite d'immatriculation pour bénéficier du rabais pour l'acquisition d'un véhicule électrique.  
(Dépôt n° 681-20220609)

---

M. Derraji (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 91 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance des titres de technicien en génie biomédical et de coordonnateur technique en génie biomédical pour l'obtention de la prime escalier.  
(Dépôt n° 682-20220609)

9 juin 2022

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

Copie d'un document de Ma Place au Travail intitulé *Pénurie de places en garderie – 100 témoignages crève-cœurs de familles québécoises*.  
(Dépôt n° 683-20220609)

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte avec profonde tristesse du décès, le 15 avril dernier, du hockeyeur québécois Mike Bossy;

QU'elle rappelle les grandes qualités humaines que possédait Mike Bossy, notamment son sens de l'abnégation, son leadership et sa capacité à placer le bien-être de ses coéquipiers au-devant de ses performances personnelles;

QU'elle souligne que tout au long de sa carrière, Mike Bossy a appartenu à l'élite de son sport, comme en témoignent son intronisation au temple de la renommée du hockey en 1991, ses 9 saisons consécutives de plus de 50 buts, ses 1 126 points en 752 matchs et les quatre coupes Stanley consécutives remportées avec son équipe au début des années 1980;



**9 juin 2022**

---

QU'elle rappelle aussi qu'il fut le second joueur de la ligue nationale à compter 50 buts en 50 parties, en 1981, exploit qui n'avait été réalisé à l'époque que par le grand Maurice Richard;

QU'elle témoigne de toute la fierté qui habite les Québécoises et les Québécois à son souvenir;

QU'enfin, l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille Bossy, à son épouse Lucie et à ses enfants Josiane et Tanya et qu'elle observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil) et Mme Perry Mélançon (Gaspé), présente une motion concernant l'aide financière octroyée à la compagnie Sonder; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne de René Lévesque, journaliste, chef fondateur du Parti Québécois et 23<sup>e</sup> premier ministre du Québec de 1976 à 1985, dont on célébrera le centième anniversaire de naissance le 24 août prochain;

9 juin 2022

---

QU'elle invite tous les Québécois à se remémorer l'importance qu'a eue René Lévesque dans l'édification du Québec moderne, celui-ci ayant, entre autres faits d'armes, procédé à la nationalisation de l'hydro-électricité, adopté la Charte de la langue française, modernisé le financement des partis politiques et dirigé le gouvernement à l'origine de certaines des plus importantes et audacieuses réformes sociales à avoir été menées chez nous;

QU'elle rende hommage à cet homme qui avait tellement plus d'ambition pour son peuple que pour lui-même, le souhaitant libre de prendre ses propres décisions, mais aussi responsable des impacts qu'elles auraient;

QU'elle reconnaisse que la droiture, l'authenticité et la profondeur des convictions sont indissociables du personnage et de son parcours dédié à l'indépendance du Québec;

QU'elle insiste sur le fait que l'un des principaux enseignements de René Lévesque, soit le caractère fondamental du principe d'autodétermination des peuples, est intemporel;

QUE l'Assemblée nationale souligne le lancement, le 13 juin prochain, de l'Année Lévesque, visant à honorer sa carrière, son oeuvre et son héritage;

Enfin, qu'elle réitère que René Lévesque fait partie, à jamais, de la courte liste des libérateurs de peuples.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

9 juin 2022

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

Considérant qu'il y a plus de 100 jours que la Russie a lancé son invasion de l'Ukraine;

Considérant la pleine solidarité du Québec avec l'Ukraine et son peuple depuis l'invasion de la Russie;

Considérant que le Québec condamne avec la plus grande fermeté toute atrocité commise par les forces armées russes en Ukraine;

Considérant que ces actes de guerre sont soumis au droit international et qu'il est impératif que leurs auteurs en répondent;

Considérant qu'il est impératif que toute la lumière soit faite par le procureur de la Cour pénale internationale qui a ouvert une enquête;

Considérant le souhait du Québec de voir la Russie mettre immédiatement un terme à cette invasion armée;

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance qu'elle accorde au respect du droit international et enjoigne le gouvernement fédéral canadien de continuer à appuyer toute enquête internationale sur les crimes de la Russie en Ukraine.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion demandant un engagement du gouvernement afin qu'il n'y ait aucun bris de service pour la communauté de la circonscription de Maurice-Richard; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 juin 2022

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 192, Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville; projet de loi n° 211, Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland; projet de loi n° 207, Loi concernant la Ville de Terrebonne; projet de loi n° 209, Loi concernant la Ville de Longueuil.

---

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.
-

9 juin 2022

---

## AFFAIRES DU JOUR

Du consentement de l'Assemblée, les parlementaires suivants prennent la parole afin de souligner leur retrait de la vie politique à la fin du présent mandat :

Mme Richard (Duplessis);  
Mme Ménard (Laporte);  
Mme Charbonneau (Mille-Îles);  
M. Barrette (La Pinière);  
Mme Samson (Iberville);  
M. LeBel (Rimouski);  
Mme Sauvé (Fabre);  
Mme Chassé (Châteauguay);  
Mme Montpetit (Maurice-Richard);  
Mme Hivon (Joliette).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique, ainsi que l'amendement transmis par M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice.

**9 juin 2022**

---

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 34 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, ainsi que les amendements transmis par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Perry Mélançon (Gaspé).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de celui proposé par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) introduisant l'article 1.1 et de celui proposé par Mme Perry Mélançon (Gaspé) introduisant l'article 23.1 car ils introduisent un nouveau principe au projet de loi. Par ailleurs, les amendements proposés par les deux députés à l'article 2 étant identiques quant à leur fond, seul celui de Mme Perry Mélançon (Gaspé) fera l'objet d'un débat.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté.

9 juin 2022

---

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 37 est adopté.

**Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 juin 2022, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 31 mai 2022, a procédé à l'audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2021-2022 et sur ses engagements financiers. Le rapport contient des observations, des conclusions et trois recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 10 juin 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 27, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 10 juin 2022, à 9 h 40.

**9 juin 2022**

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le jeudi 9 juin 2022, à 8 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Caron (Portneuf), le représentant du premier ministre, de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), la représentante de la cheffe de l’opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 29 Loi visant à favoriser l’exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec (*titre modifié*)
- n° 204 Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan
- n° 208 Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**